

Le deux septembre deux mil vingt deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : MM., Mme : Alexandre FAURE, Max DODARD, Marina DURAND, Simon CEDAT, Jean-Yves LABOURÉ, Baptiste LECOMTE, Christophe VEY.

Formant la majorité en exercice.

Était absent et excusé : M. : Claude GATEAU,

Était absent : M. : Marcel Jean SAGNOL.

Quorum : 5

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Xavier CHEREL de son mandat de conseiller municipal.

ORDRE DU JOUR :

-Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2022.

-Délibération pour accroissement temporaire d'activité. Aide à la cantine de l'école à la personne titulaire du poste.-

-Décision modificative N°2-2022. Adhésif pour cabine téléphonique.

-Cantine de l'école. Modification du tarif des repas. Marché avec API.

-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant transition énergétique.

-Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes (SIVTA). Modification des statuts.

-Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

-Divers.

1- Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-LABOURÉ-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

2- Délibération pour accroissement temporaire d'activité. Aide à la cantine de l'école à la personne titulaire du poste.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin de seconder la personne titulaire du poste ayant un surcroît de travail pendant le repas de midi à la cantine. Monsieur le Maire propose la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 4 heures à compter du 1er septembre 2022. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 5 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT -VEY) Contre : 1 (LECOMTE)

Abstention : 1 (LABOURÉ)

3- Décision modificative N°2-2022. Adhésif pour cabine téléphonique.

L'ancienne cabine téléphonique dorénavant installée devant la bibliothèque sera aménagée afin de mettre des livres à disposition.

Le projet d'aménagement des espaces verts devant la Mairie étant prévu pour l'automne, le Conseil municipal décide de végétaliser la cabine en remplacement de l'adhésif prévu.

4- Cantine de l'école. Modification du tarif des repas. Marché avec API.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au nouveau Marché avec API pour la livraison des repas de la cantine de l'école, il convient de réactualiser le coût de refacturation aux familles.

Monsieur le Maire propose qu'à partir du 1^{er} septembre 2022 le prix du repas soit comme précédemment, le prix de revient pour la Collectivité à savoir :

Déjeuner - Enfants Primaire	3,68 €
Déjeuner - Adultes	3,87 €
Pique-nique Sandwich ou Repas	3,85 €

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention : 1 (LABOURÉ)

5- Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant transition énergétique.

Alexandre FAURE est nommé titulaire. Simon CEDAT est nommé suppléant.

6- Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes (SIVTA). Modification des statuts.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération N°3-2022 du SIVTA relative à la modification des statuts :

Article 3 - Compétences exercées à la demande des conseils municipaux des communes membres :

Il est ajouté que « le SIVTA pourra exercer, à la demande de la communauté de communes du Val de Ligne, des missions de débroussaillage et/ou éparage sur le périmètre des cinq communes de la communauté de commune qui sont membres du syndicat ».

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-LECOMTE-LABOURÉ-VEY) Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le SIVTA subit l'augmentation des prix, les marchés signés subissant une actualisation des prix, une répercussion sera appliqué sur certains devis accordés par la Commune en 2022 au SIVTA sous la forme d'une indemnité compensatrice.

7- Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté des Communes du Pays Beaume Drobie).

8- Divers.

Effectif de l'Ecole : 22 élèves.

Cours d'anglais à l'école. Le programme est prévu pour l'année scolaire 2022-2023. Il conviendra de prévoir un budget en 2023.

Commission transition : Aménagement parcelle sous l'antenne. Mardi 27/09/2022 à 18 heures.

Commission urbanisme : Projet de portage foncier avec EPORA. Montage administratif et comptable. Lundi 19/09/2022 à 20 heures trente.

Commission Baumaticou : Démission de Mme Catherine MAYOL-LABOURÉ. Elle est remplacée par M. Gérard MONTESSE.

Beaumaticou : Le procureur a accusé réception de la plainte. Réunion des riverains Mercredi 21/09/2022 à 20 heures 15.

Séance levée à 22 heures 45.

Fait à Vernon, le 6 septembre 2022

Le secrétaire de séance
Max DODARD

Le Maire
Alexandre FAURE

